

RÉSERVATIONS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

AU CHOIX :

- **Soit vous souscrivez au contrat annuel de réservations à jours fixes :**

- Le Service Scolarité se charge de faire les réservations tous les mois pour les jours que vous aurez désigné sur le contrat. Le contrat sera valable du jour de la rentrée scolaire au dernier jour de classe, selon le calendrier scolaire.
- Toute modification ou annulation de réservation devra être effectuée par les familles directement sur le Compte Famille au moins 5 jours à l'avance.
- Les familles s'engagent à alimenter leur compte Famille régulièrement et par avance. En cas de solde négatif sur 2 mois consécutifs, le Service Scolarité pourra mettre fin au contrat.

- **Soit vous réservez vous-même les repas sur le Compte Famille :**

- Vous pouvez réserver vos repas **au maximum 7 semaines à l'avance** (de vacances à vacances : jours glissants).
- Vous faites vos réservations **au moins 5 JOURS A L'AVANCE**.
- Toute modification ou annulation devra être effectuée par les familles directement sur le Compte Famille au moins 5 jours à l'avance.

DANS LES 2 CAS :

• **ATTENTION : LES REPAS QUI NE SERONT PAS RÉSERVÉS DANS LES DÉLAIS CI-DESSUS SERONT FACTURÉS LE DOUBLE DE VOTRE TARIF.**

- Les repas facturés, mais non consommés seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical (à déposer à la Mairie ou à envoyer par mail au Service Scolarité dans les 5 jours).
- Les Comptes Familles fonctionnent en prépaiement. Vous devez alimenter votre compte à l'avance. Les comptes seront débités au mois (prélèvement sur le Compte Famille en fin de mois du montant des réservations du mois suivant).
- Au-delà d'un compte débiteur de 50 €, vous ne pourrez plus faire de réservation. Vous devrez, dans ce cas, obligatoirement créditer votre compte ou contacter le Service Scolarité en cas de difficultés financières.
- Un guide Utilisateur du portail Famille est disponible sur la page du site avant d'accéder à votre Compte.
- Les familles qui ne possèdent pas Internet peuvent inscrire leur(s) enfant(s) en Mairie ou par téléphone au 05.57.96.02.14 dans les délais définis ci-dessus.

Sur votre Compte Famille, vous pourrez découvrir les réservations avec les codes couleurs ci-dessous :



Ce jour n'est pas ouvert à la réservation



*Ce jour est ouvert à la réservation.
Aucune réservation en cours.*



*Vous avez une réservation sur ce jour.
Vous pouvez la modifier ou la supprimer
en cliquant dessus.*



*Vous avez une réservation ce jour et vous
n'êtes plus dans les temps pour agir.*